

# Rapport de dépenses

Date : \_\_\_\_/\_\_\_/\_\_

Écrire très lisiblement s.v.p.

1:			<del></del>		•
esse :					
:			(Québec)	Code postal :	
rmations bancaires :	Faire parvenir un spécime	en de chèque à <u>claudine.</u>	lagace@segp.ca ou remplir to		s (si pas déjà remis).
): C	niffre vérificateur : (1 chiffre)	Transit :(5 chiffres	Institution financiè Nom :	re	Numéro :
			_ Lieu :		
e de début :			Heure de fin (de la réul	nion) :	
Lire au verso l'item 6 « Moda	alités de remboursement ».				
Transport			Ι.		Total (\$)
De (domicile) :			À:		
Pour un déplace pour l'utilisation	ment de 15 km ou mo de l'automobile perso	oins, le SEGP (CSQ) nnelle.	) rembourse un montant	fixe de 7,00 \$	
2) Aller-retour du d	omicile à l'activité		Nombre de km	x 0,54 \$	
,		ations point 1 (2))			
3) Si covoiturage (v	oir au verso pour explica		Nombre de km	x 0,05 \$	
3) Si covoiturage (v	oir au verso pour explica		Nombre de km	x 0,05 \$	Total (\$)
3) Si covoiturage (v Nom des person	oir au verso pour explica		Nombre de km	x 0,05 \$	Total (\$)
3) Si covoiturage (v Nom des person	oir au verso pour explica		Nombre de km	x 0,05 \$	Total (\$)
3) Si covoiturage (v Nom des person Repas Déjeuner	oir au verso pour explica		Nombre de km	x 0,05 \$	Total (\$)
3) Si covoiturage (v Nom des person Repas Déjeuner Dîner	oir au verso pour explica		Nombre de km	x 0,05 \$	Total (\$)
3) Si covoiturage (v Nom des person Repas  Déjeuner  Dîner  Souper	oir au verso pour explicanes qui ont covoituré  Nombre		Nombre de km	x 0,05 \$	Total (\$)
3) Si covoiturage (v. Nom des person  Repas  Déjeuner  Dîner  Souper  Collation	Nombre  O Sur le territ  O À l'extérieu	oire du SEGP (CSQ)	Coût  : 5 \$ I'heure ou partie d'heu  GP (CSQ) (maximum 40 \$	x 0,05 \$ ure/maximum 40 \$ ):	Total (\$)
3) Si covoiturage (v. Nom des person  Repas  Déjeuner  Dîner  Souper  Collation  Hébergement (nuitée	Nombre  O Sur le territ  O À l'extérieu	oire du SEGP (CSQ)	Nombre de km Coût  : 5 \$ I'heure ou partie d'heu	x 0,05 \$ ure/maximum 40 \$ ):	Total (\$)
3) Si covoiturage (v. Nom des person  Repas  Déjeuner  Dîner  Souper  Collation  Hébergement (nuitée	O Sur le territ  O À l'extérieu  1:8 h à 17 h	oire du SEGP (CSQ)  ur du territoire du SE  2 : 1	Coût  : 5 \$ I'heure ou partie d'heu  GP (CSQ) (maximum 40 \$	x 0,05 \$  ure/maximum 40 \$ ): Nuit 15 \$	Total (\$)
3) Si covoiturage (v. Nom des person  Repas  Déjeuner  Dîner  Souper  Collation  Hébergement (nuitée	O Sur le territ O À l'extérieu 1:8 h à 17 h	oire du SEGP (CSQ)  ur du territoire du SE  2:1	Coût  : 5 \$ I'heure ou partie d'heu  GP (CSQ) (maximum 40 \$ 7 h à 22 h 25 \$ 3 :	x 0,05 \$ ure/maximum 40 \$ ): Nuit 15 \$	Total (\$)
3) Si covoiturage (v. Nom des person  Repas  Déjeuner  Dîner  Souper  Collation  Hébergement (nuitée	O Sur le territ O À l'extérieu 1:8 h à 17 h	oire du SEGP (CSQ)  ur du territoire du SE  2:1	Coût  Coût  S \$ I'heure ou partie d'heure ou par	x 0,05 \$ ure/maximum 40 \$ ): Nuit 15 \$	Total (\$)

#### Remarque:

- 1. Utilisez un formulaire différent pour chaque activité.
- 2. Remplissez l'en-tête au complet. À l'item « activité », indiquez ce pour quoi vous réclamez :

Ex.: conseil de direction, conseil d'administration, conseil régional des délégués, CCC, CPL, comité (précisez), etc.

# 1. Transport

- A) Pour un déplacement de 15 kilomètres ou moins, le SEGP (CSQ) rembourse un montant fixe de 7,00 \$ pour l'utilisation de l'automobile personnelle.
- B) Aller-retour de la municipalité du domicile de la déléquée ou du déléqué au lieu de la réunion 0,54 \$/km.
- C) Dans le but d'encourager le covoiturage sur le territoire, les frais de déplacement remboursés au membre qui utilise sa voiture pour se rendre à une réunion sont majorés de 0,05 \$/km de covoiturage.

#### 2. Repas

Pour tous les membres du SEGP (CSQ) :

A) S'il s'agit d'une activité à l'intérieur du territoire du SEGP (CSQ), celui-ci remboursera selon les taux suivants :

Déjeuner :	Dîner :	Souper:
12 \$	20 \$ (si la réunion débute avant 13 h 30)	25 \$ (si la réunion débute avant 18 h)

B) S'il s'agit d'une activité à l'extérieur du territoire du SEGP (CSQ), celui-ci remboursera selon les taux suivants :

Déjeuner :	Dîner :	Souper :	Collation :
17 \$	27 \$	34 \$	6 \$ (soirée)

Si le repas est inclus dans le prix de la chambre ou dans les frais liés à l'activité, le remboursement du repas ne s'applique pas.

# 3. Hébergement

Le SEGP (CSQ) rembourse le montant effectivement payé, sur présentation de pièces justificatives.

Le montant de réclamation, lorsqu'il y a coucher chez des parents ou amies/amis, est fixé à 30,00 \$ par coucher.

#### 4. Frais de garderie

Le SEGP (CSQ) remboursera les frais de garde d'enfant pour un montant de :

- Sur le territoire du SEGP (CSQ) : 5 \$ l'heure ou partie d'heure/maximum 40 \$
- À l'extérieur du territoire du SEGP (CSQ) :

Si les trois plages sont utilisées, le maximum est de 40 \$.

# 5. Autres dépenses

Pour toutes autres dépenses non identifiées au verso, veuillez préciser la dépense et fournir les pièces justificatives (ex. : avion, autobus, taxi, téléphone, timbres, etc.).

#### 6. Modalités de remboursement

La réclamante ou le réclamant est invité à faire verser le remboursement de sa réclamation à une caisse populaire ou une banque.

Dans le cas où la réclamante ou le réclamant n'adhère pas à cette façon de procéder, ses comptes de dépenses seront accumulés et le remboursement en sera fait trois fois par année.